

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1738

AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Lahais, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Sas,
M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	600 000
Promotion du DAB+ (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)	600 000	0
TOTAUX	600 000	600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de soutenir la promotion de la radio en DAB+, en attribuant 600 000 euros à un nouveau programme intitulé « Promotion du DAB+ ».

Ce dispositif vise en priorité à accompagner les actions menées par l'association nationale de promotion « Ensemble pour le DAB+ » qui fédère les acteurs de la radio.

Le DAB+ est une technologie de diffusion de la radio qui, comme la FM, assure la diffusion de la radio par les ondes hertziennes. Avec cette technologie, le son est numérisé, sans passer par Internet, permettant d'offrir aux auditeurs un son d'une qualité inégalée, ainsi qu'une continuité d'écoute sans changer de fréquence. Il permet l'accès à un plus grand nombre de radios et de renforcer l'égalité territoriale dans l'accès à ce média du quotidien.

Le DAB+ permet un accès à la radio souverain, gratuit, et écologique. Dans un monde géopolitiquement instable et en pleine adaptation au réchauffement climatique, le maintien d'un système de réception de la radio résilient est un impératif. Convaincus de la nécessité de développer la radio en DAB+, les acteurs radiophoniques sont mobilisés pour étendre la couverture de la population. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir, poussé et promu par les acteurs publics, notamment l'Arcom, dans le Livre blanc de la radio, l'Union européenne et le ministère de la culture.

L'accompagnement de l'État pour la promotion du DAB+ constitue un élément essentiel de soutien au média radio. L'aide proposée viserait à permettre des campagnes autour du DAB+ qui seraient réalisées en commun par les éditeurs de radio. Un tel soutien traduirait un engagement stratégique de l'État en faveur de la technologie souveraine et pilotable que représente le DAB+.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé un transfert de 600 000 euros, en AE et en CP, de l'action 02 « Industries culturelles » du programme n° 334 « Livre et industries culturelles » vers un nouveau programme intitulé « Promotion du DAB+ ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage. Cet amendement a été travaillé avec Ensemble pour le DAB+, une association créée en 2022, à l'initiative de Radio France, du SIRTI et du Bureau de la Radio afin de promouvoir le DAB+. Elle regroupe aujourd'hui l'ensemble des radios publiques, privées et associatives.